## FACTURATION DE LA TVA DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

	Organisme de formation assujetti à la T.V.A.	Organisme de formation exonéré de T.V.A.	
Clients assujettis à la TVA	Facturation hors taxes et TVA (sauf en cas de franchise en base de TVA)	Facturation sans mention de taxe	
	L'organisme de formation bénéficie du droit à déduction Le montant hors taxe peut être imputé sur l'obligation de	L'organisme de formation ne bénéficie pas du droit à déduction	
	participation de l'entreprise	Le montant total facturé peut être imputé sur l'obligation de participation de l'entreprise	
Clients exonérés de la TVA	Facturation hors taxes et TVA	Facturation sans mention de taxe	
	(sauf en cas de franchise en base de TVA)	L'organisme de formation ne bénéficie pas du droit à	
	L'organisme de formation bénéficie du droit à déduction	déduction	
	Le montant TTC peut être imputé sur l'obligation de	Le montant total facturé peut être imputé sur l'obligation de	
	participation de l'entreprise (mais la prestation est plus chère)	participation de l'entreprise	
Sous-traitants assujettis à la TVA	Facture hors taxes et TVA	Facture hors taxes et TVA	
	Le sous-traitant bénéficie du droit à déduction	Le sous-traitant bénéficie du droit à déduction	
	Le donneur d'ordre enregistre en sous-traitance le coût des	Le donneur d'ordre enregistre en sous-traitance le montant	
	prestations hors taxes	total facturé.	
Sous-traitants exonérés de la TVA	Facture sans mention de taxes	Facture sans mention de taxes	
	Le sous-traitant ne bénéficie pas du droit à déduction	Le sous-traitant ne bénéficie pas du droit à déduction	
	Le donneur d'ordre enregistre en sous-traitance le montant	Le donneur d'ordre enregistre en sous-traitance le montant	
	total facturé.	total facturé.	
Financeurs publics	Subvention complément de prix d'une opération :	Subvention sans mention de taxes	
	Soumise à la TVA	Budget plus important pour le dispensateur de formation	
	Subvention n'ayant pas de lien avec le prix d'une		
	opération : Non soumise à la TVA		

## APPLICATION DE LA TVA SELON LE PAYS D'ORIGINE DE L'OF OU DE L'ENTREPRISE

	Organisme de formation établi en France	Organisme de formation établi dans l'Union Européenne	Organisme de formation établi hors Union Européenne
Client établi en France et assujetti à la TVA	TVA française	TVA française	TVA française
Client établi en France et non assujetti à la TVA	TVA française	Pas de TVA française : TVA à acquitter auprès des services de l'autre Etat de l'UE	TVA française si le service est utilisé en France
Client établi dans l'UE et assujetti à la TVA	Pas de TVA française : TVA à acquitter auprès des services de l'autre Etat de l'UE	Pas de TVA française : TVA à acquitter auprès des services de l'autre Etat de l'UE	Pas de TVA française
Client établi dans l'UE et non assujetti à la TVA	TVA française	Pas de TVA française : TVA à acquitter auprès des services de l'autre Etat de l'UE	Pas de TVA française
Client établi hors UE	Pas de TVA française	Pas de TVA française	Pas de TVA française